



LE LABEL SITE RIVIERES SAUVAGES

21 JUIN 2019

DOSSIER DE PRESSE



LE TRAVU

Le fleuve du Travu est situé dans le département de la Haute-Corse et dans le département de la Corse du Sud. Il se situe sur la côte orientale. Le Travu est le cours d'eau principal du bassin versant, avec une longueur de 32,5 km. Son débit moyen est de 2,6 m³/s. Il prend sa source sur le canton de Zicavo et se jette dans la mer Tyrrhénienne, entre les deux communes de Ventiseri et Solaro. Le fleuve traverse 5 communes : Zicavo et Cozzano dans la Corse du sud et Chisa, Ventiseri et Solaro dans la Haute Corse. Cette surface importante est très majoritairement occupée par des zones naturelles de maquis et de forêts et un relief montagneux. C'est un fleuve très préservé et qui divague assez librement en aval.

PROTEGER ET PRESERVER UN INESTIMABLE JOYAU !



ÉLÉMENTS TECHNIQUES DE LA LABELISATION

Le fleuve du Travu est situé dans le département de la Haute-Corse et dans le département de la Corse du Sud de la région Corse. Il se situe sur la côte orientale.

Le Travu est le cours d'eau principal du bassin versant, avec une longueur de 32,5 km. Son débit moyen est de 2,6 m³/s.

Il prend sa source sur le canton de Zicavo et se jette dans la mer Tyrrhénienne, entre les deux communes de Ventiseri et Solaro.

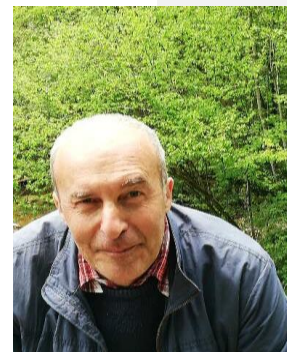


Le bassin versant du Travu d'une surface de 128km² se situe au sud-est du département de la Haute-Corse.

Il est composé de cinq communes : Chisa, Ventiseri, Solaro, Cozzano et Zicavo.

Cette surface importante est très majoritairement occupée par des zones naturelles de maquis et de forêts et un relief montagneux.

« La luxuriante vallée du Travu qui se pare au printemps et en été d'une belle couleur jaune et mauve confèrent à ces lieux des splendeurs de jardins japonais » explique l'un des habitués. »



DES RIVIERES SAUVAGES, BIENS COMMUNS, POUR DEMAIN.

Nous labellisons aujourd'hui, officiellement, le Travu. C'est pour nous une fierté. Et ce n'est bien sûr pas un hasard. C'est en Corse qu'a eu lieu notre prise de conscience. Et c'est donc en Corse que nous revenons heureux d'avoir avec vous réussi notre pari.

*Ce label, fruit d'une longue histoire, a un double objectif. Il reconnaît, en tout premier lieu, la **naturalité extraordinaire** d'une rivière située dans un haut lieu de la biodiversité corse: Le Parc Naturel Régional de Haute Corse. Une rivière qui pour la première fois atteint le plus haut degré de notre label : le niveau 3. Il honore également, et c'est tout aussi important, l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine, d'un territoire, qui a pensé, il y a quelques années de cela, qu'il était indispensable de créer de la valeur autour des ultimes joyaux en eau courante de notre pays.*

*Ces deux approches, intimement liées, constituent le cœur de notre engagement. La biodiversité, la beauté exceptionnelles des ultimes rivières non aménagées, soit **sans doute moins de 1 % des cours d'eau de notre pays**, doit être protégée. Avec les hommes qui habitent sur son bassin versant. Pas sans eux. Les humains doivent réapprendre, et ce mouvement est neuf, à prendre soin de leurs rivières. Ils peuvent construire, collectivement, en n'oubliant personne, une **communauté d'intérêts, de fierté, de passion, de vision** autour de leur « rivière joyau », et en tirer des richesses. C'est possible. Nous pensons en effet, depuis 2007 et le lancement du chantier d'un barrage EDF dispendieux sur le Rizzanese, en Corse, qu'il est temps de voir d'un autre œil et de se donner de nouveaux moyens pour conserver les très rares cours d'eau rescapés de l'artificialisation.*

C'est donc avec une émotion tout particulière que nous venons ici, sur les terres corses, pour montrer, avec vous, que l'action collective pour préserver la biodiversité ouvre l'avenir, crée du lien, du sens, des richesses nouvelles. C'est le but du programme Rivières Sauvages. Générer de la valeur et démontrer, nous l'avons fait sur le Taravo que les « services écosystémiques », le développement d'un tourisme doux de qualité, le maintien d'activités humaines durables, responsables sur les bassins versants créent plus de richesses qu'une artificialisation continuelle de notre milieu de vie et de culture.

*Après un long effort collectif, nous avons créé en 2014 le label « Site Rivières Sauvages », qui a déjà été décerné à **25 rivières dans notre pays**. Les retours du terrain, des riverains, des chercheurs, des pêcheurs, des naturalistes, des élus, des entreprises, des paysans sont encourageants. De plus en plus de rivières sont candidates au label, montrant qu'une **démarche de conservation qui part de la société civile**, nourrie de bonne science, de respect, ouverte à tous, sortant du strict cadre réglementaire, fonctionne. **Et le label commence à s'exporter en Europe***

*C'est tout cela, « **l'esprit Rivières Sauvages** ». Ce sont des résultats, déjà, sur le terrain. C'est une espérance, celle de réconcilier davantage encore les humains que nous sommes avec leurs rivières, ces **Biens Communs qui participent à notre joie de vivre**. Nous sommes donc heureux de partager cet esprit de coopération, de solidarité, d'exigence avec vous, pour conserver et valoriser les indispensables rivières sauvages de demain.*

Que vivent les rivières sauvages ! Forza Travu !

UN LABEL QUI VIENT COMPLETER UN CADRE LEGISLATIF DE LA PROTECTION DES RIVIERES SOLIDE, MAIS INSUFFISANT POUR SAUVER LES DERNIERS JOYAUX.

Page | 4

Le label « Site Rivière Sauvage » s'inscrit dans une **progressive intégration par le Droit français et européen** de l'importance de la protection et de la restauration des écosystèmes d'eau douce et de la ressource en eau. Mais **le label n'est pas une mesure de protection réglementaire**. C'est une **reconnaissance partagée, volontaire, consensuelle**, de l'importance de protéger la naturalité des ultimes joyaux en eau courante de notre pays, des joyaux que les divers Lois et Règlements sont encore souvent incapable de conserver.

Ce label peut permettre, dans un horizon plus ou moins lointain, de faire évoluer le Droit vers davantage de cohérence et de rigueur pour la préservation de ces bastions de notre biodiversité aquatique. C'est un instrument, un contrat qui peut nous aider à aller au-delà de la réparation des dégâts d'un développement économique incontrôlé sur les milieux aquatiques.

Le label, sur un monde contractuel, est là pour aider le corps social à comprendre que pour préserver notre santé, améliorer la qualité de l'eau, amplifier la protection et la restauration des cours d'eau et plus largement de reconnaître l'importance des « **services écosystémiques** » que nous rendent les écosystèmes en excellent état écologique, il faut se mobiliser à l'échelle des territoires.

Ainsi, des associations se mobilisent, dans divers **Parc Nationaux et Naturels régionaux**, pour protéger des cours d'eau remarquables restés intacts jusqu'à aujourd'hui menacés par des microcentrales hydroélectriques et qui ne disposent, même à l'intérieur des Parcs, d'aucune protection particulière.

Parmi les textes de Droit récents les plus importants, tant nationaux qu'europeens et internationaux, nous pouvons mentionner :

- La Loi de protection de la nature de 1976 ;
- La Loi pêche de 1984
- La Loi sur l'eau de 1992 ;
- La Convention de Rio sur la biodiversité de 1992 ;
- La Directive Cadre sur l'Eau de **l'Union Européenne** de 2000,
- La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 ;
- La Loi biodiversité de 2016.

Nous pouvons aussi mentionner le **PARCE**, le Plan d'Action de Restauration de la Continuité Ecologique, lancé en 2009 par le Ministère de l'Ecologie, ainsi que la Résolution du Parlement Européen sur les « zones de nature vierge en Europe ».

Des textes de Droit les plus anciens, comme la Loi de 1919, avaient commencé à intégrer la nécessaire protection des milieux. Cette loi avait par exemple reconnu, dès les débuts de la grande hydroélectricité, l'importance de préserver les populations de poissons migrateurs, avec divers dispositifs de classement des cours d'eau. Mais ces dispositifs n'ont pas empêché une artificialisation et une dégradation constante des milieux aquatiques. (Notre pays s'est d'ailleurs fait une spécialité dans le non-application des textes de Loi pour ce qui touchent à l'environnement).

UN PROCESSUS DE LABELLISATION EXIGEANT,

La labellisation « Site Rivières Sauvages » s'adresse à un territoire et est décerné à une ou plusieurs structures qui coordonnent un programme d'actions sur plusieurs années en lien avec les parties prenantes du territoire gestionnaires de la rivière, et associations.

Page | 5

La démarche qui amène à la labellisation permet d'élaborer un programme sur plusieurs années qui programme les opérations de restauration et de conservation des milieux naturels sur le périmètre concerné.

Le dossier de candidature au Label comporte une évaluation qualitative et quantitative sur la base d'une grille de 47 critères qui constituent le socle technique et scientifique du Label.

Les audits réalisés par un organisme indépendant l'AFNOR qui vérifie que le programme est bien partagé validé entre tous les acteurs locaux que la gouvernance est réellement adaptée pour mener à bien les actions du programme.

Le label est décerné pour la durée du programme d'actions (généralement pour 4 à 5 ans), un audit intermédiaire doit être réalisé à mi-parcours du programme afin d'évaluer sa bonne mise en œuvre.

Le programme d'actions permet de créer une dynamique sur le territoire car il se fixe un objectif de restauration et de conservation de la rivière en intégrant le maintien des activités économiques sur le territoire.

QUI A DÉBOUCHÉ EN 2016 SUR LA CRÉATION DU RESEAU DES « SITES RIVIERES SAUVAGES »

Un réseau de 18 sites labellisés pour faciliter la coopération entre acteurs, trouver des solutions concrètes, valoriser les territoires à partir de leur naturalité remarquable.

A ce jour, 18 rivières ont été labellisées en France. Le label est porté par diverses structures : Parcs Naturels Régionaux, Conseils Départementaux, Fédérations de Pêche, associations de conservation de la nature, une diversité source de richesses. Une rencontre réunissant les acteurs des premières rivières labellisées a eu lieu au ministère de l'écologie, le 22 novembre 2016. Elle a montré un fort besoin d'échange, de partage de connaissances, d'un instrument permettant de mieux coordonner le travail entre les acteurs qui, dans l'Aisne, l'Ain, la Creuse, en Ardèche et ailleurs travaillent pour conserver leur biodiversité remarquable et créer de la valeur à partir de celle-ci.

2016 est donc l'année de création du « Réseau des Sites Rivières Sauvages Labélisés » de France. Il se construit au fil des labellisations des différents territoires. L'appartenance à ce réseau, grâce à une adhésion annuelle, facilite les échanges entre les gestionnaires et permet progressivement de faire reconnaître au travers des rivières exceptionnelles et labellisées la richesse de ces territoires.

Ce réseau naissant qui se structure a pour but d'apporter des avantages pour les sites labellisés comme par exemple :

DES APPORTS TECHNIQUES, DES CONSEILS ET UN ACCOMPAGNEMENT

Une opportunité de valorisation du territoire à travers une communication adaptée via les communiqués de presse ERN/Fonds réguliers, les pages du site web dédiées au et la Lettre des Rivières Sauvages,

Page | 6

Une aide à la recherche de fonds. / en lien avec les institutions et le développement de partenariats public/privé avec la possibilité de proposer au mécénat un projet ou une action d'intérêt général afin de mobiliser des fonds privés pour permettre un effet de levier pour les financements publics.

Une solidarité, une entraide des territoires avec des échanges interbassins sur des thématiques innovantes

L'appartenance à un réseau qui reconnaît un intérêt écologique fort d'un territoire donc capable de remettre en cause des projets d'aménagements qui présentent un risque de dégradation pour le bassin.

UN RÉSEAU POUR AIDER À CRÉER DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES

En France, en Europe, les rivières qui présentent un très bon fonctionnement écologique sont toutes des rivières au bord desquels vivent des communautés humaines. Mais, sur ces sites, ces dernières ont un impact à peine perceptible sur les milieux aquatiques, montrant qu'il est possible de vivre en harmonie avec un milieu naturel.

Le programme « Rivières Sauvages », comme tous les programmes de conservation qui fonctionnent, vise à préserver ces activités, en associant étroitement les acteurs locaux, les populations locales qui vivent sur les bassins versants préservés. Dans une démarche d'amélioration continue, les agriculteurs, forestiers, acteurs économiques divers qui vivent sur les territoires labellisés doivent veiller à avoir les meilleures pratiques possibles.

L'image positive associée à ces territoires est une source d'attractivité (pour des populations urbaines), randonneurs, pêcheurs, naturalistes, permettant de créer de la valeur sur des territoires ruraux.

UN LABEL FRANÇAIS QUI S'EXPORTE GRÂCE AU SOUTIEN DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ, (AFB)

La Préparation à l'adaptation européenne du label, a débuté grâce à une rencontre avec les partenaires techniques dans plusieurs pays, Le travail de test de la grille de critères sur des rivières pilotes européennes a commencé cette année. Les bassins testés sont en Irlande dans le comté de Mayo, l'Owenduff, en Slovénie, la Socoa ; et en Espagne, l'Artikutza.

Sur ces bassins la démarche intéresse, et les résultats du test de la grille de critères sont encourageants et ce travail va se poursuivre en partenariat avec les WWF de l'arc Alpin pour la Socoa en Slovénie, le Lech en Autriche, l'Amer en Allemagne et la Chaumera en Suisse.

Des visites de terrain et rencontres avec les partenaires locaux sont prévues en 2017 et 2018. Elles permettront un test sur ces quatre rivières alpines de références et d'engager une réflexion sur l'adaptation du référentiel "Site Rivières Sauvages" à l'échelle des Alpes."

DES COOPÉRATIONS NOUVELLES ENTRE LE PUBLIC ET LE PRIVÉ AUTOUR D'UN LABEL VOLONTAIRE.

Rivières Sauvages est un projet ouvert, participatif.

Page | 7

Dès l'origine, il a permis de rassembler des acteurs très divers, issus de milieux n'ayant souvent pas l'habitude de coopérer, tant notre culture française cloisonne, sépare et crée des barrières inutiles entre écologie et économie et tant la société civile est encore souvent à la marge de la définition de l'Intérêt général.

Avec un retour d'expérience d'une dizaine d'années, European Rivers Network et le Fonds pour la Conservation des Rivières sauvages constatent que, si le projet a été bien accueilli et sur les territoires, et à l'échelle nationale, c'est précisément parce qu'il permet l'implication de tous : citoyens locaux, ONG, collectivités, scientifiques, universités, pêcheurs, fondations, entreprises grandes institutions comme les agences de l'eau, l'Agence Française de la Biodiversité, ...

LA CREATION D'UNE ASSOCIATION POUR CONSACRER L'EXISTENCE D'UN RESEAU DE GESTIONNAIRES ET DE TERRITOIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, L'association du réseau des Rivières sauvages a repris les fonctions autrefois dévolues à ERN. C'est un réseau qui regroupe 15 structures publiques et privés de divers horizons et des territoires ruraux : syndicats de rivières, scientifiques, Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux, conseils départementaux, Communautés de Communes, Fédérations départementales pour la Pêche, AAPPMA (s), ONG (s) de conservation, etc. Il devenait impératif de tous les réunir sous une seule bannière : le réseau des « sites rivières sauvages » labellisés, lieu d'échanges, d'expérimentations, d'expertise et de mutualisations des savoir-faire. L'objectif affiché est de fédérer les acteurs, structurer un réseau, favoriser les échanges entre acteurs publics et privés, scientifiques et gestionnaires, financeurs et techniciens. Autrement dit de **poursuivre l'objectif de conservation et de préservation des ultimes rivières joyaux de notre pays**, qui représentent à peine **1 % des cours d'eau français**. L'association des Rivières Sauvages sera un interlocuteur de poids auprès des institutions françaises et pourra développer le réseau en Europe en partenariat avec d'autres associations et ONG

Gardons des coins de nature sauvage ! Nous irons y chercher des ressources dans des situations inédites.

Gilles Bœuf.

Le mot de JACQUES COSTA

PRESIDENT DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE



LE TRAVU, LA NATURALITE AU COEUR

Le Travu est réputé pour ses piscines naturelles, la combativité de ses truites et l'impétuosité de ses eaux. C'est un fleuve côtier de caractère qui sait se faire désirer. Il faut savoir le découvrir tantôt secret et discret au travers des chênaies et des châtaigneraies, tantôt lipide et verdoyant lorsqu'il s'écoule dans de jolies vasques pierreuses. Il sait créer un décor intime ou luxuriant et est la raison pour laquelle, depuis des siècles, il est un joyau pour les pêcheurs et les amoureux de la nature. Une fertilité nationale.

L'exceptionnelle limpidité de ses eaux et ses rivages encore sauvages en dépit des fréquentations estivales en font un fleuve rare. Si estimé que l'on a demandé une étude pour étudier la valeur écosystémiques des services qu'il rend aux riverains.



LE TRAVU, LE FLEUVE DE TOUS LES SUPERLATIFS !

Quelques mots d'afficionados de randonnées :

Page | 9

« La route qui mène au village (Chisà) est encaissée et offre de superbes points de vue sur la vallée généreusement boisée par les châtaigneraies et les chênaies et arrosée par de nombreuses rivières. Cette nature luxuriante et verdoyante garde le secret de lieux de baignades qui sont autant de haltes rafraîchissantes. Vous pourrez vous baigner dans des piscines naturelles. Le passage pressé de l'eau entre les rochers qui obstruent le lit de la rivière génèrent des jacuzzis d'eau claire et mousseuse dans lesquelles vous pourrez vous prélasser avec délectation. Les vasques d'eau vert émeraude entourée d'un maquis qui se pare au printemps et en été d'une belle couleur »

Le fleuve du Travu est situé dans le département de la Haute-Corse et dans le département de la Corse du Sud. Il se situe sur la côte orientale. Le Travu est le cours d'eau principal du bassin versant, avec une longueur de 32,5 km. Son débit moyen est de 2,6 m³/s. Il prend sa source sur le canton de Zicavo puis conflue sur le canton de Prunelli di Fiumorbo. Il se jette dans la mer Tyrrhénienne, entre les deux communes de Ventiseri et Solaro. Le fleuve traverse 5 communes : Zicavo et Cozzano dans la Corse du sud et Chisa, Ventiseri et Solaro dans la Haute Corse . Cette surface importante est très majoritairement occupée par des zones naturelles de maquis et de forêts et un relief montagneux. C'est un fleuve très préservé et qui divague assez librement en aval. Ses qualités hydromorphologiques et physico-chimiques en font un fleuve labellisé au plus haut niveau : le 3^{ème} et dernier.

« C'est une grande fierté que de voir l'ensemble des efforts de la population récompensée par ce niveau 3. A cette fierté, s'ajoute le sentiment du devoir accompli : laisser à nos enfants, une terre dont la biodiversité a été respectée. Une action qui oblige ceux qui poursuivront notre travail. » Jacques Costa

LES ACTEURS DU PROJET DE LABELLISATION

Page | 10 Le programme des rivières sauvages est un programme ouvert, participatif et dont la gouvernance est importante :

Divers acteurs sont présents sur le bassin versant :

- **Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional (SMPNR) de Corse.** C'est lui qui constitue la structure porteuse du contrat de rivière et qui porte le projet de labellisation.
- **L'intercommunalité,** avec la communauté de communes Fium'Orbu Castellu (CCFC) dont les communes de Chisà, Ventiseri et Solaro font partie.
- **La collectivité de Corse (CdC) :** Elle regroupe les anciens Collectivités territoriales de Corse (CTC) et les deux Conseils Généraux de Haute Corse et de Corse du Sud (CG2B et CG2A). Elle compte parmi ses nombreux domaines d'intervention, l'environnement. De plus, dans le cadre du contrat de rivière, elle agit par l'intermédiaire du secrétariat technique du comité de bassin (STCB) pour apporter un soutien au syndicat mixte du PNRC.
- **Autres partenaires techniques, scientifiques et financiers :**
 - Agence de l'eau RMC
 - Conservatoire du littoral
 - DREAL Corse
 - DDTM
 - AFB (Agence Française de la Biodiversité)
 - Office de l'environnement de la Corse

TOUTES LES QUESTIONS (ET LES REPONSES) A PROPOS DES EFFETS DE LA LABELLISATION

Page | 11

LE LABEL VA-T-IL M'EMPÊCHER DE MARCHER/ME PROMENER COMME JE L'ENTENDS LE LONG DE LA RIVIÈRE ?

Non, ce label n'a pas d'incidence réglementaire. Les règles liées au foncier s'imposent ici à l'ensemble du territoire.

POURRA - T-ON ENCORE PÊCHER ?

Oui, le label ne créait pas de réglementation supplémentaire. La réglementation en vigueur pour la pêche de loisir en eau douce s'applique sur le territoire.

VA-T-ON GARDER LES OUVRAGES SUR LA RIVIÈRE COMME CE BEAU « PONT » QUE JE CONNAIS DEPUIS MA NAISSANCE ?

Oui, l'ensemble des ponts présents sur le fleuve permettent un accès à des villages ou hameaux et n'entravent pas l'écoulement de l'eau. De plus, ils sont souvent les représentant d'une histoire passée et constituent le patrimoine culturel de la vallée.

LA LABELLISATION SIGNIFIE- T-ELLE QUE NOUS POUVONS BOIRE À NOUVEAU L'EAU DE LA RIVIÈRE ?

Non, cela signifie que la qualité de l'eau est bonne pour le fonctionnement du milieu naturel, mais elle n'est pas forcément potable sans traitement. Il est préférable ne pas consommer l'eau ainsi.

PEUT-ON NAGER / SE BAIGNER DANS UNE RIVIÈRE SAUVAGE ?

Oui, la baignade est autorisée de l'embouchure du fleuve au pont de Bura, dans l'amont de la vallée. Au-delà, la baignade est réglementée par arrêté municipale. L'ARS réalise un suivi de la qualité des eaux de baignade dans la zone aval, au lieu-dit « Snack chez Eugène ». Toutefois, la baignade s'exerce le long du cours d'eau aux risques et périls des baigneurs.

AURAI-JE LE DROIT DE CONTINUER À CULTIVER AUX ABORDS D'UNE RIVIÈRE SAUVAGE – AGRICULTURE CLASSIQUE ? RAISONNÉE ? BIO ?

Oui dans le respect des pratiques classiques et dans le cadre de la réglementation qui s'impose aux exploitants comme ailleurs sur les terres des communes. La vallée du Travu est principalement constituée de zones naturelles de forêts et de maquis. Les exploitations agricoles qui y sont présentes sont peu nombreuses et de type extensive.

VAIS-JE ENCORE AVOIR LE DROIT DE CHASSER PRÈS DE LA RIVIÈRE SAUVAGE ?

Oui, selon la réglementation en vigueur et les autorisations locales. Depuis toujours la vallée du Travu est fréquentée pour la chasse notamment pour la chasse aux sangliers.

POURRONS-NOUS RAMASSER DES CHAMPIGNONS ?

Oui, dans le respect des règles en vigueur et de la notion de propriété privée.

QUELS SERONT LES PROGRAMMES DE RESTAURATION/PRÉSERVATION : POURRONS-NOUS Y PARTICIPER ?

Les actions menées dans le cadre du programme d'actions Rivières Sauvages seront réalisées par les gestionnaires du cours d'eau. Cependant, toutes actions à titre individuelle visant à préserver le cours d'eau et la biodiversité sont bien entendu les bienvenus. Il peut s'agir de ne pas laisser ses poubelles sur le site et de les jeter dans les zones dédiées à cet effet, favoriser les crèmes solaires biodégradables et ne pas s'en mettre juste avant la baignade, ne pas faire ses besoins dans l'eau ou à proximité, diffuser les informations de bonnes conduites à ses proches et au plus grand nombre, etc.

LA RIVIERE SAUVAGE SE TROUVE DANS UN PARC NATUREL QUI A ETE CREE ET CONÇU PAR L'HOMME, EST-CE COMPATIBLE AVEC LA LABELLISATION ?

La labellisation n'est pas une mise sous cloche mais doit permettre de concilier les actions de l'homme avec la préservation de la biodiversité.

COMMENT CONCILIER LE TRONÇON LABELLISÉ ET LES AUTRES PARTIES QUI NE LE SONT PAS ? Y AURA-T-IL DES ACTIONS POUR LABELLISER L'ENSEMBLE DU COURS D'EAU ?

Le fleuve Travu est labellisé sur la totalité de son linéaire, pour une longueur de 32,5 kilomètres, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la mer Tyrrhénienne. Les actions concernent le périmètre labellisé mais plus largement l'ensemble du bassin versant afin de garantir une préservation globale du Travu.

QUELS PROGRAMMES SERONT VISÉS EN PARTICULIER ? QUELLES ACTIONS DE PRÉVENTION SERONT-ELLES MENÉES ?

Un programme d'actions a été réalisé en collaboration avec les partenaires concernées et les acteurs du territoire. Il est essentiellement tourné vers des actions de communication et d'information du public, leviers de réussite pour une préservation efficace des cours d'eau. Il se compose également de divers études notamment environnementales qui permettront une meilleure gestion du site et ainsi la sauvegarde de ces patrimoines naturel et culturel important.

LA MAJORITÉ DES PARTIE PRENANTES ONT-ELLES ÉTÉ AVERTIES ? DE QUELLES MANIÈRES ? COMMENT LEUR ACCORD A-T-IL ÉTÉ OBTENU ?

Page | 13

Ce programme est issu de la volonté forte des élus du territoire de préserver leur patrimoine naturel exceptionnel. De multiples rencontres se sont déroulées afin de comprendre leurs besoins et attentes et de présenter les objectifs du programme Rivières Sauvages. Les différents acteurs et partenaires du territoire ont été associés au projet à travers des réunions de concertation.



LE PROGRAMME DE LA CEREMONIE LABELLISATION

10h00 : Accueil des invités

Page | 14

10h30-12h30 :

- Accueil par Monsieur Jacques Costa, Président du Syndicat Mixte du PNRC
- Accueil par Monsieur Michel Galinier, Maire de Chisà
- Discours officiels
- Remise du label
- Présentation du site labellisé

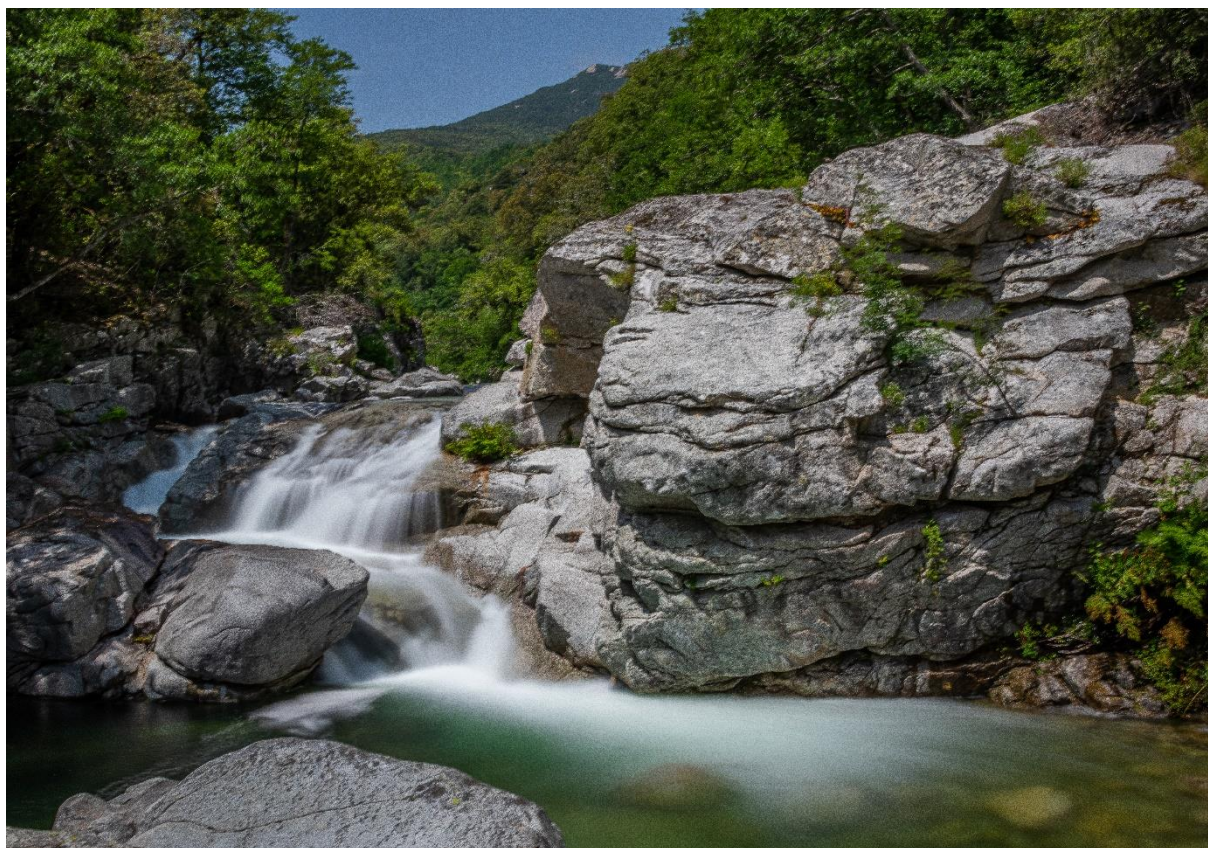
12h30-14h00 : Buffet offert (sur place)

14h00 : Visite de la vallée

« Nous avons besoin de la nature, et en particulier de ses bastions sauvages. Elle est le monde étranger d'où émergea notre espèce, et le foyer où nous pouvons nous réfugier en toute sécurité. Elle offre des choix que notre esprit a été conçu pour apprécier. »

E.O. Wilson

Page | 15



CONTACTS

Page | 16

Parc naturel régional de Corse : Gabrielle VALESI : 06.31.37.48.88 – gabie.valesi@gmail.com
Rivières Sauvages : Mélanie TAQUET : 06 16 68 60 79 – melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr

COMMUNICATION & RELATIONS-MEDIAS :

Marie Pierre MEDOUGA

Service presse national du Réseau Rivières Sauvages

06 22 78 71 38 – agencerp@orange.fr – www.mp-c.eu - [@mapyntonga](https://www.instagram.com/mapyntonga)

Crédits photos : PNRC-N.Robert

